

- . fixer des objectifs afin de réduire les pertes, régler les arriérés et rationaliser les dépenses;
- . négocier de nouveaux prêts pour le secteur auprès des institutions financières multilatérales et bilatérales; et
- . transférer au secteur de l'électricité les recettes en devises étrangères réalisées par les sociétés publiques rentables (principalement des secteurs du pétrole et des télécommunications), en instaurant un fonds spécial de devises étrangères géré par la Banque centrale.

Toutefois, au début de 1989, les entreprises étaient loin d'avoir rempli les objectifs fixés dans le plan de redressement. Un certain nombre d'entre elles, y compris l'EEEB et de nombreuses «electrificadoras» régionales, virent leurs pertes augmenter au lieu de diminuer. En conséquence, un grand nombre de ces entreprises ne purent rembourser leurs dettes à l'ISA et à CORELCA, ce qui aggrava la situation plutôt que de l'améliorer. De plus, bon nombre de ces entreprises ne réussirent pas à réduire leurs dépenses d'exploitation, dont le taux de croissance dépassait de huit points de pourcentage le taux d'inflation. Des problèmes d'ordre administratif, comme le paiement tardif des entrepreneurs affectés au projet Guavio et à d'autres projets, donnèrent lieu à des poursuites, ce qui contribua à retarder davantage les projets.

En avril 1989, le gouvernement colombien imposa au secteur un plan d'urgence afin de réduire les pertes à 18,9 p. 100 en 1992, contre 24,4 p. 100 en 1988, et de remplir les autres objectifs établis de concert avec la Banque mondiale.